

Hauts-de-France, Somme  
Boves  
place Amiral-Courbet

## Église paroissiale Notre-Dame de Boves

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA80002656  
Date de l'enquête initiale : 2003  
Date(s) de rédaction : 2003  
Cadre de l'étude : inventaire topographique Amiens métropole  
Degré d'étude : étudié  
Référence du dossier Monument Historique : PA00116107

### Désignation

Dénomination : église paroissiale  
Vocable : Notre-Dame

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village  
Références cadastrales : 1810, I, 364 ; 2003, AE, 21

### Historique

Documents figurés : L'édifice est visible sur la cadastre napoléonien de 1810 (doc. 1). Deux projets datés de 1806 et de 1811 (plan, élévation et coupe), présentant deux projets de clocher, sont conservés aux archives nationales (série F 21). Deux dessins non datés et non signés, représentant la façade antérieure (doc. 2) et une coupe transversale au niveau du chœur (doc. 3) sont conservés aux archives départementales (série O). Un dessin de Duthoit montre l'église entourée d'habitations avec le prieuré à l'arrière-plan. Sources : Les sources conservées aux archives départementales (série O) indiquent que la décision de construire une nouvelle église est prise en 1804, après de nombreux débats entre les partisans de la reconstruction d'une église remplaçant l'ancienne église paroissiale Notre-Dame et ceux qui souhaitent conserver l'ancienne église Saint-Nicolas, autre église paroissiale du village. En 1805, un projet est présenté par Etienne Hippolithe Godde, inspecteur des travaux publics de la préfecture du département de la Seine et par Hippolithe Couvreur, inspecteur des travaux publics de la préfecture de la Seine et architecte expert de la Ville de Paris (cf. annexe 1). Trois devis ont été réalisés en 1805 et 1807, date du cahier des charges et de l'adjudication des travaux au maçon Antoine Caruelle. La cérémonie de la pose de la première pierre a lieu le 6 juin 1808 ; l'imprimé consignait l'évènement indique que les architectes de l'édifice sont Etienne Hippolithe Godde et Hippolithe Couvreur. Des travaux supplémentaires sont nécessaires en 1809, date du rapport de l'architecte Godde surveillant les travaux (cf. annexe 2). La pierre du pays est remplacée par de la pierre de Pont-Rémi. Charpente et couverture sont achevées en 1811 mais, en 1815, l'entrepreneur se plaint que l'architecte n'a toujours pas indiqué l'emplacement du clocher, depuis trois ans. En 1817, les travaux de serrurerie sont réalisés par le serrurier amiénois Devillers. L'année suivante, le maître-charpentier amiénois Auguste Corroyer, réalise un escalier. En 1819, Marest est nommé vérificateur des travaux de réparation. Malgré le parachèvement du pavage, en 1821, des problèmes de solidité de l'édifice, liés aux mauvaises fondations, apparaissent l'année suivante. En 1825, l'édifice est toujours inachevé et ne comporte aucun mobilier. L'entrepreneur Germain Bourry est chargé de réaliser les dallages du péristyle et du porche, les planchers et les plafonds et la grille de chœur, sur un devis rédigé par Marest. En 1838 l'église ne comporte toujours pas de décor intérieur. En 1851, l'architecte Daullé établit un devis pour des travaux réalisés par le menuisier Eugène Briet en 1851 et 1852. Le pavage est renouvelé en 1859 par l'entrepreneur Morel, sous la direction de l'architecte Daullé. Travaux historiques : A. Janvier (1896) signale « le maussade édifice du à l'architecte Godde de Paris », qui remplace l'ancienne église paroissiale Sainte-Marie-des-Champs en 1807. Selon M. Crampon (1980), l'église actuelle est construite en 1807, sur les plans de l'architecte parisien Godde, dont c'est l'une des premières oeuvres.

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle

Période(s) secondaire(s) : 2e quart 19e siècle, 3e quart 19e siècle

Dates : 1808 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Etienne Hippolyte Godde (architecte, attribution par source), Hippolite Couvreur (architecte, attribution par source), Antoine Caruelle (maçon, attribution par source)

## Description

Implanté en parcelle sur rue et adossé à la falaise de calcaire qui surplombe le village, l'édifice non orienté est construit en calcaire, appareillé en pierre de taille, et couvert d'ardoises. De plan allongé, son clocher est situé au bas de la nef. En léger surplomb, sa façade principale, agrémentée d'un portique, est accessible par un escalier.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; pierre de taille

Matériau(x) de couverture : ardoise

## Typologies et état de conservation

Typologies : style néoclassique

## Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Protections : inscrit MH partiellement, 1975/10/29

Façades et toitures.

Statut de la propriété : propriété publique

## Présentation

La nouvelle église paroissiale Notre-Dame de Boves est reconstruite dans le village, au pied de l'ancien prieuré qui surplombe le village.

Construite sur les plans de l'architecte Hippolyte Godde, en 1807, elle constitue le seul exemple d'église de style néo classique dans les communes rurales de l'aire d'étude. Sa dimension monumentale, accentuée par une implantation sur un parcellaire étroit, tranche avec l'environnement immédiat, comme le montre le dessin de Duthoit au milieu du 19e siècle. Elle constitue sans doute un modèle pour l'architecte Chesussey, collaborateur de H. Godde sur le chantier de restauration de la cathédrale, dont les églises d'Amiens sont des exemples plus modestes.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99 O842. **Boves. Travaux communaux (avant 1869).**
- AD Somme. Série O ; 99 O845. **Boves. Biens communaux, aliénations, acquisitions (avant 1869).**
- AD Somme. Série O ; 99 O846. **Boves. Travaux communaux (avant 1869).**
- AD Somme. Série O ; 99 O848. **Boves. Travaux communaux (avant 1869).**
- AD Somme. Série O ; 99 O849. **Boves. Travaux communaux (avant 1869).**
- AD Somme. Série O ; 99 O856. **Boves. Travaux communaux (1870-1939).**

### Documents figurés

- **Boves. Plan cadastral. Section I (DGI).**

- **Eglise de Boves. Plan élévation et coupes**, dessin, 1806. (AN ; F/21/1905/3551).
- **Eglise de Boves. Plan élévation et coupes**, dessin sur calque, 1811. (AN ; F/21/1905/3552).

## Bibliographie

- JANVIER, A. **Boves. La Picardie historique et monumentale**. Amiens : Yvert et Tellier, 1896.  
p. 260
- CRAMPON, Maurice. **Le canton de Boves**. CNDP, 1980.  
p. 28-29
- INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL. Région Picardie. **Églises et chapelles des XIXe et XXXe siècles. Amiens métropole**. Réd. Isabelle Barbedor. Lyon : Lieux-Dits, 2008.  
p. 7-9

## Annexe 1

### Rapport sur la construction d'une église dans la commune de Boves Godde et Couvreur, 25 thermidor an 13 [13 août 1805].

« Entre tous les monuments public, les temples destinés à l'exercice du culte occupent sans contredit la première place. C'est pour ce genre d'édifice que doit être réservée, sinon l'extrême richesse et la profusion d'ornements de l'architecture, du moins ceux qui concourent (sic) par la pureté de leur style à assigner aux temples leur véritable caractère ; tout dans leur décoration doit tendre à exprimer les idées de grandeur, de puissance et de respect qui sont les attributs de la divinité. Leur construction doit annoncer cette immuable solidité qui les distingue des simples habitations. L'architecte chargé de composer un édifice sacré doit donc employer tous les moyens de l'art les plus propres à caractériser le style élevé qui convient aux temples, sans toutefois s'écarter des bornes que lui prescrivent une sévère économie dans la plupart des circonstances.

Ces principes sont applicables à l'église projetée (sic) pour la commune de Boves. Quelque soit le peu d'étendue de son terrain, elle doit néanmoins se distinguer des maisons d'habitation pour le style de son architecture, et par la nature de sa construction. L'échelle de plan est donnée par la population de la commune, et la proportion de son élévation est déterminé par le site élevé sur lequel elle doit être érigée, et pour les habitations qui l'environnent qu'elle doit nécessairement dominer.

[...]

Composition de l'église

Le plan de l'église de la commune de Boves auquel l'esquisse approuvée a servi de base, rentre dans la forme des basiliques des anciens. De toutes les dispositions que présentent les monuments consacrés au culte, c'est la plus simple et celle dont l'emploi exige le moins de dépense. Quatre murs enferment un espace proportionné à la population ; au lieu d'une voûte dispendieuse et qui exige une grande épaisseur dans les murs, un plafond soutenu au quart de sa portée de part et d'autre par des piliers évidés recouvre l'édifice ; un toit le garanti des injures de l'air ; il n'y a donc que le simple nécessaire comme dans toute construction privée. En effet, aucune partie dans la composition de l'église de la commune de Boves n'a eue (sic) pour objet le luxe de la décoration. La nef principale et les chapelles qui sont indiquées sur le plan naissent de l'emploi des contreforts intérieurs, au lieu de les placer extérieurement ainsi que le pratiquaient les Goths. Ces contreforts servent dans leurs monuments à étayer les voûtes et à consolider des parties auxquelles on a voulu donner l'apparence de la légèreté ; ici ils sont également employés comme soutien essentiel de la construction. Ces mêmes contreforts couronnés d'un entablement et décorés d'un chapiteau présentent aussi différents avantages, tant sous le rapport de la décoration que sous celui de la construction. [...]

Comme décoration ces piliers remplacent en quelque sorte cette file de colonnes que l'on remarque dans la plupart des basiliques et dont l'effet est à la fois si simple et si imposant. Ils servent à prononcer le caractère de l'intérieur de cette église. Que serait-elle en effet si on les supprimait ? un composé de murs lisses qui ne présenterait qu'une vaste enceinte sans aucune dignité et qui offrirait l'aspect banal d'une grange, d'un magasin, d'un jeu de paulme (sic) ou de tout autre lieu fermé sans aucune destination particulière.

On sçait (sic) assez que l'architecture principalement reçoit toute sa valeur des accidents de la lumière et des contrastes formés par les ombres et par les clairs. Une grande masse sans aucune saillie, sans aucun vide ne produirait aucun effet & l'oeil serait bientôt fatigué d'un objet aussi froid et aussi monotone.

Par les coupes prises sur les lignes ABCD du plan, on peut pressentir les effets que doit produire la saillie des piliers sur des murs lisses. Des vitraux ménagés au-dessus de l'entablement ajouteront encore à cet effet, et le jour venant d'en haut rependra dans l'intérieur du temple cette lumière pure et silencieuse qui convient au recueillement et au respect du à la divinité.

Cette digression sur l'effet que produisent les corps saillants dans l'architecture et sur leur propriété pour déterminer le caractère d'un édifice, s'applique naturellement à l'emploi du portique composé de quatre colonnes en avant de la façade principale. Indépendamment du jeu des ombres et des clairs, et de l'opposition de la forme ronde de ces colonnes sur un mur lisse, effet dont la plus simple observation sur la nature démontre toute la valeur ; ce portique sert aussi à annoncer l'entrée principale du temple. On ne peut alors se méprendre sur sa destination. C'est là qu'avant de pénétrer plus avant, l'homme religieux aime à recueillir ses pensées. C'est enfin sous ce portique que l'âme reçoit les premières impressions qui la disposent à sentir (sic) plus fortement encore. Impressions que tous les chefs des cultes ont constamment cherché à produire sur la multitude, soit par la magnificence et le luxe de cérémonie religieuse, soit par la disposition générale des édifices sacrés qui nécessitent pour ces monuments la gravité de l'architecture.

Construction de l'église.

La construction d'un édifice public exige la plus grande solidité. Tout caractère opposé annoncerait l'impuissance ou l'imprévoyance du gouvernement. Les monuments qu'il élève deviennent en quelque sorte la mesure de sa puissance et de son génie. Un coup d'oeil sur ce qui reste des peuples anciens suffit pour se convaincre que ces ruines mêmes sont encore aujourd'hui les fondements les plus assurés de sa gloire. Il convient donc d'employer dans la construction des édifices publics, les matériaux les mieux choisis, et d'en disposer leur arrangement de manière à ce qu'ils puissent garantir une longue durée. Ce luxe est de nature à ne jamais provoquer la censure ; c'est celui que la critique peut attaquer, parce que, quelque dispendieux qu'il soit au fond, il atteint réellement le but d'économie qu'un gouvernement éclairé ne doit jamais perdre de vue, pour ne pas être exposé aux frais ruineux des reconstructions fréquentes et de continuelles réparations.

[...] ».

## Annexe 2

### Rapport sur la construction de l'église de Boves, par H. Goode, architecte de la dite église [1809]

"Les changements demandés par le conseil des travaux publics sont la suppression des pilastres des quatre angles de l'église, l'entablement de la façade principale allant rejoindre celle du portique, l'élargissement dudit portique en plaçant les deux colonnes des deux extrémités à l'alignement des pilastres intérieurs supportant les voûtes des arcades de la nef et le déplacement du clocher pour le mettre sur le chœur.

[...] L'élargissement du portique a nécessité sa surélévation pour obtenir des proportions qui ne dénaturent point les caractères de son architecture : la suppression de deux portes sous le portique pour n'en laisser qu'une grande afin de la mettre dans un bon rapport de proportion avec ledit portique.

[...] Il a fallu faire passer le caractère simple du portique aux ordres intérieurs de l'église, pour obtenir cette harmonie de proportion qui est inséparable de la belle architecture cela a nécessité l'agrandissement de l'ordre intérieur, la suppression des constructions entre les pilastres supportant les voûtes latérales de la nef, pour les isoler afin que l'oeil ne soit pas arrêté et que toutes les parties de l'église puissent être aperçues au premier aspect [...].

La diminution des ouvertures d'arcades, ainsi que la suppression du couloir derrière le chœur qui devait servir à la communication des deux sacristies : cet objet n'étant pas d'un besoin indispensable, donne l'avantage de diminuer l'église dans sa longueur pour lui rendre ce que l'on a été obligé d'augmenter dans la hauteur pour obtenir une bonne proportion pour chacune des parties

[...] Placé sur le portique, [le clocher] devait prendre du caractère de son architecture et lui céder dans les proportions pour ne pas nuire à l'effet de la façade, mais aujourd'hui qu'il faut le déplacer, on est libre de lui donner un caractère particulier. Et au lieu de le placer sur le fond du chœur, où il serait trop près de la falaise qui l'absorberait, il conviendrait mieux de le mettre dans le milieu du comble de l'église. Alors il serait plus en vue et formerait un ensemble plus agréable. Sa forme pourrait avoir celle d'un petit monument GREC, en grande réputation dans les Arts, et connue sous le nom de la lanterne de Démosthène. La figure est représentée dans les dessins joints au rapport [...]."

## Illustrations



Extrait du cadastre de 1806.  
Phot. Isabelle Barbedor  
IVR22\_20038010396NUCA



Vue de situation.  
Phot. Thierry Lefébure  
IVR22\_20038000818NUCA



Vue générale.  
Phot. Thierry Lefébure  
IVR22\_20038000780VA



Vue générale de trois-quarts.  
Phot. Thierry Lefébure  
IVR22\_20038000781VA



Vue intérieure vers le chœur.  
Phot. Thierry Lefébure  
IVR22\_20068000528VA



Vue intérieure vers l'entrée.  
Phot. Thierry Lefébure  
IVR22\_20068000527VA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Les églises, les chapelles et les oratoires (Amiens métropole) (IA80002316)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

### Oeuvre(s) en rapport :

Le village de Boves (IA80002383) Hauts-de-France, Somme, Boves

Le mobilier de l'église paroissiale Notre-Dame de Boves (IM80000836) Hauts-de-France, Somme, Boves, place Amiral-Courbet

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Extrait du cadastre de 1806.

IVR22\_20038010396NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



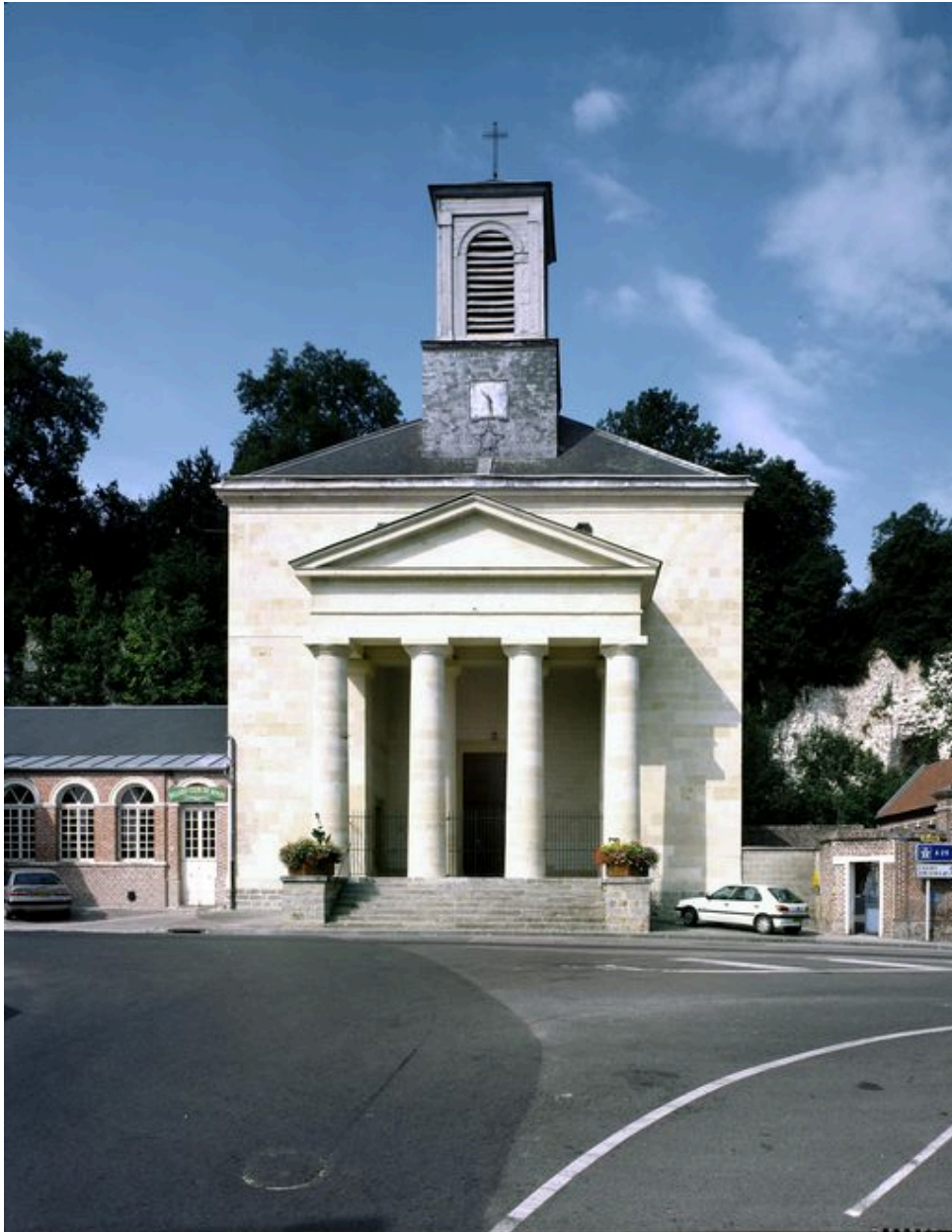
Vue de situation.

IVR22\_20038000818NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale.

IVR22\_20038000780VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue générale de trois-quarts.

IVR22\_20038000781VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure vers le chœur.

IVR22\_20068000528VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure vers l'entrée.

IVR22\_20068000527VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation